

# maintenant !

- Extrait du registre des délibérations  
Commission « Culture citoyenneté et relations internationales »

Conseil municipal du 21 octobre 2019  
Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019

## 37 Relations Internationales - invitation de la ville de Bethléem (Palestine) - mandats spéciaux

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, M. LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI, Mme MOUSSATEN, M. DEME.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, M. N'DIAYE, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, ASSAMTI, BOULHAMANE, FREMINE, RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET	Pouvoir à :	Mme CARLIER
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	Mme FAZAL
M. MARTIN	Pouvoir à :	Mme FOURRIER-CESBRON
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme CAPON
M. LELONG	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme MAUPIN	Pouvoir à :	M. RIFI SAIDI
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à :	Mme JAJAN
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

- Rapport de présentation :

Madame Yesim SAVAS, conseillère municipale déléguée, expose :

La ville de Creil a signé un accord de coopération décentralisée avec la ville de Bethléem. Cette coopération permet aux deux villes, de renforcer leurs liens et de travailler ensemble sur le développement de la francophonie à Bethléem. En effet, Bethléem accueille de nombreux touristes chaque année, dont beaucoup de francophones.

La Ville de Bethléem invite deux élus de Creil à l'occasion de la cérémonie d'illumination de l'arbre de Noël, qui aura lieu le 30 novembre 2019. Les frais liés à l'hébergement, à la restauration et aux transports sur place sont pris en charge par la Ville de Bethléem, les frais de déplacement de Creil à l'aéroport de Tel Aviv sont à la charge de la ville de Creil.

Une occasion également de pouvoir rencontrer de nouveau le chef de camp de Qadoura, deuxième ville palestinienne jumelée avec Creil (située à quelques kilomètres de Bethléem), et l'association palestinienne « Volunteers Without Borders », œuvrant pour l'organisation d'activités et de projets pour la jeunesse de Ramallah.

# maintenant !

Lors de la fête des associations de juin dernier, la Ville de Creil a reçu les membres de l'association «Volunteers Without Borders» et des représentants, dans le cadre d'une rencontre avec le Conseil de la Jeunesse Creilloise. Cette rencontre a eu un impact positif au-delà des espérances de tous.

Afin de répondre favorablement à cette invitation et de poursuivre la collaboration entre nos deux communes, il est proposé d'accorder des mandats spéciaux à M. Jean-Claude VILLEMMAIN, maire de Creil et Conseiller Départemental de l'Oise, ou à son représentant, et à Mme Yesim SAVAS, conseillère municipale déléguée aux Relations Internationales ou à son représentant.

Le coût total de ce déplacement ne dépassera pas 400,00 € par élu.

Il vous est demandé :

- d'approuver le mandat spécial donné à Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire de Creil et Conseiller Départemental de l'Oise, ou à son représentant,
- d'approuver le mandat spécial donné à Madame Yesim SAVAS, conseillère municipale déléguée aux Relations Internationales ou à son représentant,
- d'approuver la prise en charge des frais occasionnés par ce déplacement.

Vous êtes appelés à voter.

Envoyé en préfecture le 25/10/2019  
Reçu en préfecture le 25/10/2019  
Affiché le 22/10/2019  
ID : 060-216001743-20191021-DLRG191021037-DE

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2123-18,  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Vu l'avis de la commission « Culture citoyenneté relations internationales » du 1<sup>er</sup> octobre 2019,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39                      Pour : 39                      Contre : 0                      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver le mandat spécial donné à Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire de Creil, ou de son représentant et à Madame Yesim SAVAS, conseillère municipale déléguée aux Relations Internationales ou de son représentant.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les engagements de dépenses relatifs à ce mandat spécial et tous documents y afférent.

**Article 3** : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville, sur le compte n°6532/04/RI.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application [telerecours citoyen](http://www.telerecours.citoyen) accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Date d'affichage : 22 OCT. 2019

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

*PC* Jean-Claude VILLEMMAIN  
*Yesim Savas*  
Pour le Maire  
et par délégation  
Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise



DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 25/10/19...  
et publication ou notification le 25/10/19...  
affiché le 22/10/19...  
CREIL, le 25/10/2019

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services Techniques  
Jacques VILMONT

Envoyé en préfecture le 25/10/2019

Reçu en préfecture le 25/10/2019

Affiché le 22/10/2019



ID : 060-216001743-20191021-DLRG191021037-DE